

APOSTOL

Février 2020 – n° 139



Bulletin de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X
Rouergue et Languedoc-Roussillon

« Qui vous écoute, m'écoute ».



Le mot de notre fondateur

Eh bien, nous devons faire ce que Notre Seigneur Jésus-Christ a voulu que nous fassions, nous sanctifier, ressusciter la grâce que nous avons reçue au jour de notre baptême, pour effacer le péché originel et pour en guérir toutes les suites. Nous savons très bien que ces suites du péché originel nous les avons encore, que nous les portons en nous et que nous devons constamment lutter par la grâce de Notre Seigneur, par la prière, par la réception digne et fréquente des sacrements, par l'assistance à la Sainte messe, à la vraie messe.

Mgr Lefebvre

Suite aux dix commandements de Dieu, il est habituel de trouver dans nos catéchismes une leçon sur « les commandements de l'Eglise ». Ensemble, ils constituent les bases de la « morale chrétienne », qui trace à l'homme le chemin à suivre pour vivre heureux sur la terre conformément à la volonté de Dieu et pour obtenir, avec le salut après la mort, la vie éternelle de la vision béatifique.

A une époque où l'on exalte d'une manière excessive la liberté humaine et où, de surcroît, on en fausse l'idée, l'affirmation des commandements de Dieu et de l'Eglise irrite grand nombre de nos contemporains. De quel droit, s'exclament-ils, Dieu et *a fortiori* l'Eglise, imposent aux hommes une direction à leur existence ! Quelle intrusion dans leur vie privée ! L'homme n'est-il pas libre, répètent-ils à l'envie, de faire ce qu'il veut ? Eh bien, non ! L'homme n'est pas libre de faire ce qu'il veut. Créé et sauvé par Dieu, l'homme n'est libre de faire ce que Dieu veut.

Dieu ayant créé l'homme, il est naturel en effet qu'il lui fixe un chemin à suivre. Comme l'ingénieur impose nécessairement à la machine qu'il conçoit un mode de fonctionnement pour qu'elle puisse être utilisée avec efficacité et profit, ainsi Dieu donne à l'homme qu'il crée une loi à suivre pour qu'il puisse bien vivre et parvenir au bonheur, pour lequel il a été fait.

Par ailleurs Jésus-Christ ayant acquis, par sa passion et par sa mort en croix, le salut pour le genre humain, il est logique que le Christ indique le chemin à suivre pour que l'homme soit effectivement sauvé. Le médecin, qui soigne son malade et tente de lui sauver la vie, ne fait pas autrement quand il prescrit à son patient un traitement à suivre sérieusement. Seul le Sauveur est en mesure de donner le remède aux pécheurs. Et l'Eglise catholique seule a reçu autorité et pouvoir de Jésus-Christ pour conduire, en son nom, les hommes au salut. « Qui vous écoute, m'écoute » dit Jésus à ses apôtres. Suivre les commandements de l'Eglise, c'est suivre la volonté de Jésus-Christ. Les mépriser, c'est mépriser le Christ, qui a donné autorité à son Eglise.

Qu'on ne se méprenne pas toutefois ! La vie chrétienne ne se résume pas à la pratique des commandements de l'Eglise ces derniers constituent le strict minimum pour que ne s'éteigne pas la flamme de la foi et de la charité dans le cœur des hommes. Si les commandements de l'Eglise balisent le chemin à suivre ; s'ils indiquent à tous la direction à prendre, ce n'est pas pour que les hommes s'en contentent mais pour qu'ils s'élancent avec générosité sur la voie ainsi tracée. Les commandements de l'Eglise ne s'opposent pas à la liberté : ils ne la détruisent pas et ne s'y substituent pas non plus. Au contraire ils l'encadrent et la soutiennent et comme un bon pédagogue, ils l'éduquent. On admirera d'ailleurs la prudence et la sagesse de l'Eglise qui, en quelques impératifs soigneusement choisis, rappelle aux hommes les grandes obligations de leur état de baptisé.

Les trois articles de ce bulletin traitent des commandements les plus importants : l'assistance à la messe et l'abstention des œuvres serviles, les dimanches et jours de fête ; la confession annuelle et la communion pascale ; le jeûne et l'abstinence de viande aux jours prescrits. Mais à défaut d'avoir pu lui consacrer un article, mentionnons pour terminer le commandement de l'Eglise le plus oublié de tous : le denier du culte, à savoir l'obligation de subvenir aux besoins matériels de l'Eglise. L'apôtre saint Paul l'évoquait déjà, quand il en appelait à l'Écriture, qui dit : « Le bœuf qui foule le grain, tu ne lui mettras pas de muselière » et encore : « L'ouvrier mérite son salaire ». (1 Tim 5, 17-18)

Abbé Louis-Marie BERTHE

Les confirmations. Un si beau moment !

L'abbé Quigley s'active dans les sacristies qu'elles soient de Narbonne ou de Fabrègues. Dans quelques jours, le samedi 11 janvier 2020, Monseigneur de Gabarretera donnera le sacrement de confirmation à 21 personnes de tous âges puis il célébrera la messe dans le rite pontifical. La cérémonie doit être belle, c'est son souci bien sûr. La réception qui suivra réclame aussi beaucoup d'attention, attention de personnes dévouées et ce jour-là cachées comme sainte Marthe, certainement leur sainte patronne. Accueillir dans des conditions satisfaisantes cent trente invités, nécessite un sens certain de l'organisation et bien du dévouement. Même la salle à manger recevra ses habits neufs ! La procession approche de l'autel ruisselant d'or, effet magique des jeux de lumières sur les chandeliers. Les confirmands debout, comme leur a demandé l'abbé Scarcella qui leur avait donné toutes les indications avant la cérémonie, suivent des yeux l'évêque qui s'avance suivi de ses porte-insignes. L'orgue sonne et la liturgie se déploie : les mains du pontife qui s'élèvent, l'anneau retiré, les mains des parrains qui parfois se posent plus lourdement sur l'épaule droite d'une personne à genoux, les cérémoniaires indiquant d'un geste sûr le déroulement du cérémonial, la récitation enfin des trois prières les plus significatives du chrétien, permettent aux confirmés de recevoir le sacrement dans les meilleures conditions possibles. La photo finale dans la rue offre à tous un souvenir impérissable !





*Tous tes péchés confesseras, à tout le moins une fois l'an.
Ton Créateur tu recevras, au moins à Pâques humblement*

C'est ainsi que l'on formulait autrefois le précepte de l'Eglise demandant de communier au moins une fois par an, au temps de Pâques, et celui de se confesser également au moins une fois par an. La formulation poétique permettait de mémoriser peut-être plus facilement !

Mais n'est-il pas étonnant que l'Eglise demande si peu ? On pourrait légitimement se dire : « Tout de même, celui qui se contente de cela ne deviendra jamais un bon chrétien » ! Alors : pourquoi une exigence si faible ?

Saint Thomas d'Aquin nous donne la solution, et il vaut la peine de le citer abondamment : « Des décisions diverses ont paru selon les divers états de l'Eglise. Car, dans la primitive Eglise, lorsque la dévotion de la foi chrétienne était plus forte, il fut décidé que les fidèles communieraient quotidiennement. Aussi le pape Anacleto (3^e pape, 1^{er} siècle) dit-il : « Après la consécration, que tous communient s'ils ne veulent pas se mettre hors des frontières de l'Eglise : car c'est ainsi que les Apôtres en ont décidé, et c'est l'usage de la Sainte Eglise romaine ». Ensuite, la ferveur de la foi ayant diminué, le pape Fabien (20^e pape au III^e siècle) concéda « que tous communient, s'ils ne peuvent pas plus fréquemment, au moins trois fois par an à Pâques, à la Pentecôte et à la Nativité du Seigneur ». (...) Cependant ensuite, la charité d'un grand nombre s'étant refroidi à cause de l'abondance de l'iniquité, Innocent III (176^e pape, début du XIII^e siècle) décida que tous les fidèles devaient communier « au moins une fois l'an, à Pâques ». Mais dans le livre des Dogmes Ecclésiastiques, il est conseillé de communier tous les dimanches » (*ST, IIIa, q. 80, a. 10, ad 5*).

Pour saint Thomas le constat est donc clair : c'est à cause de la baisse de ferveur du peuple chrétien que l'on en est venu progressivement à ne plus demander qu'une seule communion par an et, logiquement, une confession également annuelle. Demander plus à des chrétiens devenus en grande partie tièdes, cela aurait été prendre le risque d'un non-respect général du précepte, voire même de nombreuses communions sacrilèges.

De fait c'est surtout à partir du Xe siècle, forte période de décadence dans l'Eglise, que la communion devint de plus en plus rare. Il fut difficile de remonter la pente : par exemple saint Louis lui-même, en plein XIII^e siècle, n'avait reçu la permission que de communier six fois par an, ce qui était jugé fréquent pour l'époque. Pour freiner cette raréfaction de la réception des sacrements dans le peuple chrétien, il fallut le Concile de Latran IV en 1215 qui demandait une communion au temps de Pâques et une confession annuelle à tous les fidèles, exigence toujours en vigueur. De plus, à la baisse de ferveur s'ajoutait des crises internes comme le jansénisme, dont la doctrine éloignait les âmes de la communion par un excès d'exigences. On comprend alors pourquoi, jusqu'à saint Pie X, la communion était devenue chose peu fréquente chez les catholiques.

C'est surtout saint Pie X en effet qui fut le pape de la communion et qui remit à l'honneur la communion fréquente. Dans son décret *Sacra Tridentina Synodus* en 1905, le saint pape n'hésitait pas à dire : « **Le désir de Jésus-Christ et de l'Eglise, que tous les chrétiens s'approchent quotidiennement** du banquet sacré, a surtout pour motif que les chrétiens, unis à Dieu par le sacrement, y puisent la force de réprimer la convoitise, de se purifier des fautes légères qui se produisent quotidiennement, et de se préserver des péchés graves auxquels la fragilité humaine est exposée ».

Bref, il est bien évident que, par ce précepte de la communion et de la confession annuelles, l'Eglise ne fait qu'établir un petit minimum, mais qu'elle désire que nous recevions bien plus souvent ces deux sacrements. Retenons ce que disait Saint Augustin au sujet du sacrement d'Eucharistie : « Reçois-le quotidiennement pour qu'il te profite quotidiennement, et vis de telle sorte que tu mérites quotidiennement de le recevoir ».

Abbé Guillaume Scarcella





Le précepte ecclésiastique du jeûne et de l'abstinence le Mercredi des cendres et le Vendredi Saint

Sans doute il est connu que l'un des préceptes de l'Eglise concerne le jeûne et l'abstinence à certains jours de l'année. Cependant, il convient de revenir à la définition des termes et au sens de l'application du précepte à l'approche de cette période liturgique que l'on affectionne rarement, le Carême...

Le jeûne

Au sens strict du mot, il signifie abstention de tout aliment comme de toute boisson. Pour ce qui est du précepte ecclésiastique, le jeûne est constitué d'un repas principal normal et de deux collations c'est-à-dire petites sustentations (« un bol de soupe, un morceau de fromage » par exemple). Le repas principal est par coutume celui de midi. Les deux collations viennent se placer le matin et le soir.

En ce qui concerne la matière du repas, il n'y a pas de prescriptions spéciales ; il revient donc au catholique de suivre les règles qu'engendre la vertu de tempérance pour tout individu normalement constitué. La durée du repas restera proportionnée selon la droite raison éclairée par la foi.

L'abstinence

Dans l'Eglise latine, celle à laquelle nous appartenons, l'abstinence « est une pratique de pénitence extérieure qui consiste à se priver de l'usage des aliments gras ». Aujourd'hui, il faut entendre « aliment gras » comme exprimant toutes sortes de viandes et jus qui en est extrait, exceptés les animaux au sang froid.

Commander un jour de jeûne et d'abstinence c'est donc commander aux fidèles un seul repas et deux collations, et au cours du repas il est interdit de manger de la viande et/ou du jus de viande de bête au sang chaud.

Le précepte du jeûne s'applique aux fidèles majeurs jusqu'à la soixantième année commencée. Celui de l'abstinence s'applique aux fidèles de plus de quatorze ans. L'Eglise demande aux parents de former les enfants

plus jeunes à l'esprit de sacrifice et de pénitence qu'ils voient pratiquer par leurs aînés... Les deux préceptes obligent sous peine de péché mortel. Il faut une raison grave proportionnée pour en être exempté. Il revient à l'autorité ecclésiastique, au prier ou au desservant en l'occurrence, d'accorder une éventuelle dispense.

Si le jeûne et l'abstinence sont obligatoires le Mercredi des cendres et le Vendredi Saint, depuis un temps immémorial la coutume de l'abstinence tous les vendredis de l'année doit être rappelée. Coutume qui devint loi, quand l'Eglise la fit rentrer dans son droit. Si cette loi a subi quelques adoucissements dans le nouveau Code selon l'esprit de Vatican II, il convient pour nous de s'en tenir à la coutumière abstinence du vendredi en gardant l'esprit de l'Eglise de toujours.

L'esprit du jeûne et de l'abstinence

Ces pratiques d'ordre ascétique ont pour motif la nécessité pour l'homme de soumettre son corps à son esprit et son esprit à Dieu s'il veut parvenir à la béatitude éternelle. La révolte intérieure engendrée par le péché originel se combat aussi par ces moyens. Ces pratiques en tant que commandées par l'Eglise revêtent une force toute spéciale. Elles obtiennent ce pouvoir de purification reçu de Jésus par son Epouse. Elles procurent cette restauration profonde et durable à celui qui les suit selon l'esprit de l'Eglise : savoir l'esprit d'humilité et l'esprit de réparation. D'autres motifs viennent compléter avantageusement le précédent : l'imitation du jeûne de Jésus relaté dans l'Evangile, l'adhésion au Christ crucifié du Vendredi Saint...

Il ne s'agit pas de dénigrer d'une quelconque manière la nourriture offerte par le bon Dieu aux hommes ou d'en privilégier une plus qu'une autre... L'équilibre catholique trouve sa place jusqu'en cette matière au demeurant bien terrestre mais qui n'en est pas moins bien humaine.

Abbé Matthieu de BEAUNAY



« Souviens-toi de sanctifier les fêtes »

1 Que nous ordonne ce commandement ?

L'Eglise précise le 3ème commandement de Dieu dans son 2ème précepte : « Tu assisteras à la Messe les dimanches et fêtes d'obligation ».

2 Qui est concerné par ce précepte ?

Tous les baptisés y sont tenus, sous peine de péché grave, dès l'âge de 7 ans.

3 Comment remplir correctement cette obligation ?

Etre présent physiquement et uni à l'action du prêtre qui célèbre les saints mystères. (regarder la messe sur un écran ne suffit pas) ; entendre la messe entièrement ; assister religieusement.

4 Que signifie assister religieusement ?

Cela signifie avoir l'intention et l'attention suffisantes pour s'unir aux cérémonies de la messe. Il faut donc venir à l'église avec l'intention d'honorer Dieu en suivant la messe, et pas simplement pour un motif profane : admirer la musique, les fleurs, les tenues vestimentaires... Il faut aussi une certaine attention du corps, en s'abstenant des occupations incompatibles avec l'attention de l'âme : pas de jeux, de lectures profanes, de sieste prolongée, de bavardage...

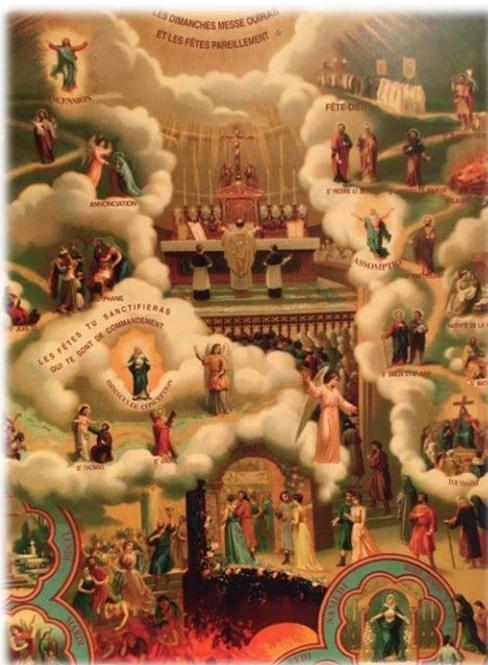
5 Quelles sont les parties intégrantes de la messe ?

Les parties qui composent l'essentiel de la Messe et en font un sacrifice sont : l'offertoire (quand le prêtre découvre le calice), la consécration et la communion. Celui qui manque volontairement à une de ces parties n'accomplit pas le précepte. Celui qui manquerait volontairement au reste commettrait une irrévérence envers Dieu qui peut le conduire au péché grave.

6 Celui qui manque une partie de la messe sans raison valable, commet-il un péché ?

Oui : - un péché véniel s'il manque le début de la messe jusqu'à l'évangile

inclus ; ou s'il part juste après la communion ; - un péché mortel s'il manque une partie intégrante de la messe. Pour ceux qui ne peuvent pas assister à toute la messe, par exemple un médecin ou un policier à cause de leur profession, ils doivent s'efforcer d'être présents au moins à une partie essentielle.



7 Y a-t-il des raisons qui peuvent dispenser de l'obligation d'assister à la messe ?

Oui, il existe des motifs de dispense :
- Par nécessité : sont exemptés les malades et les convalescents. Les femmes enceintes peuvent l'être aussi à cause de la faiblesse de leur santé. Egalement ceux qui habitent trop loin de l'église (plus d'une heure de trajet), ou qui sont empêchés par le manque de moyens de transport, ou le mauvais temps... Ceux-là doivent s'efforcer de venir au moins quelquefois, environ une fois par mois. Il faut aussi veiller au choix des destinations : vacances, militaires, travail... pour éviter de se trouver dans l'impossibilité d'assister à la messe les dimanches et jours de fêtes, ou au moins pendant un temps trop long.

Par charité et par le travail : sont exemptés ceux qui assistent les malades à l'heure de la messe ; les mères qui ne pourraient pas laisser leur enfant seul à la maison ou l'emmener avec elles à l'église ; ceux qui travaillent pour une cause proportionnée. Pour ce dernier motif, il est nécessaire de demander l'autorisation du prêtre.

8 Certains disent qu'aller à la messe le samedi peut remplacer cette obligation, est-ce vrai ?

Non, cela va à l'encontre de la tradition apostolique et la pratique multiséculaire de l'Eglise ; rien de mieux pour faire disparaître ce précepte dominical.

9 Que doit faire le fidèle qui ne peut se rendre à l'église le dimanche ?

Il doit s'unir aux cérémonies qui se déroulent à l'église ce jour-là en parcourant les lectures de la messe du jour, ou en faisant quelques autres prières recommandées par l'Eglise, comme le Rosaire.

10 Pouvez-vous nous rappeler les fêtes d'obligation en France, en plus des dimanches ?

La Toussaint (1er novembre), Noël (25 décembre), l'Ascension (le jeudi 40 jours après Pâques), l'Assomption (15 août).



beusel en Dieu... beusel en Dieu... beusel en Dieu
trop occupe boni trop ignone boni trop tard boni
Abbé Denis Quigley





La loi est dure !



« Il meurt, il vient de mourir... Il est mort après deux ou trois soupirs de respiration d'un jeune enfant qui s'endort ». La mort de Jules de Goncourt décrit par le docteur Cabanès ouvre cette page car qu'on le veuille ou non, quoi que l'on fasse, que l'on soit riche ou pauvre, prince ou de rien, la mort frappe imperturbablement, conséquence du propos divin jeté à la face de nos premiers parents. Genèse 3/19. La mort n'ignore personne en variant comme à l'infini ses modalités comme le soulignent les trois exemples suivants. La mort surprise. Ainsi, alors qu'il se faisait l'avocat de la Serbie l'ambassadeur russe, Hartwing, s'effondre sans autre forme de procès, le 10 juillet 1914 à 21h 20, la cigarette à la main. Ensuite, la mort d'un grand nombre : l'Hécatombe ! Un joli matin du 8 avril 1945, 75 000 japonais la rencontrèrent, surpris par le souffle de la bombe Hiroshima libérant sa mortelle énergie à 8h15. Le dernier, la prévisible, peut-être la désirée, suite d'une longue maladie. "Chopin, témoigne son ami Liszt, ne quitte plus son lit et ne parle presque plus de semaine en semaine, bientôt de jour en jour, l'ombre de la mort devenait plus intense." Cette fatalité invincible imprègne forcément notre quotidien. La géographie. Les pyramides disposées le long du Nil le démontrent, de même que le Tombeau de Jules II, projet inabouti de Michel-Ange, mais aussi les tumulus dispersés sur notre territoire sans négliger les cimetières entourant nos églises. Le cérémonial parfois impressionnant comme celui entourant en 1705 le deuil de Charlotte de Hanovre, épouse de Frédéric III le souligne un peu plus : « Les hommes portaient tous de longues capes noires et les appartements étaient tendus de noir du sol au plafond. Quatre chandeliers éclairaient chaque pièce », De même, la présence mortelle se retrouve évidemment dans les cultes antiques ! Ainsi, Anubis, le dieu égyptien, représenté sous forme humaine avec une tête de chien, intrigue nos collégiens tandis qu'Hadès, dieu grec, règne sans partage sur le monde souterrain alors que Thanatos, lui, est la personnification de la mort dont Hésiode, écrira : « Et il est odieux aux Immortels eux-mêmes ». Sous d'autres cieux, d'autres mythologies tentèrent, elles aussi, une explication incertaine... Mais passons à la culture car de son côté, les poètes y trouvent un motif d'inspiration. Théodore d'Agrippa d'Aubigné pour ouvrir ce passage qui ne se veut pas exhaustif : « Voici la mort du ciel en l'effort douloureux... » Ou encore Alfred de Vigny avec ses vers : " Laisse-moi pour un jour retourner sur la terre. Là, sur mon marbre noir, sous ma croix solitaire, j'irai m'asseoir en

souriant ». A travers leurs œuvres, les romanciers en proposent une approche parfois fantastique, Guillaume Musso, *Et Après*, mais le plus souvent terrorisante comme celle de Maxime Chattan, *Carnages* : « Et tuer, encore et encore ». La mort trouve également un fort écho dans le cinéma, notamment américain. Par exemple avec le film : *Sixième sens*. Pour conclure ce petit tour d'horizon, signalons que la société de consommation ne négligeant aucun secteur, s'est emparée de ce domaine sans remords apparents. Avec plus de 614 000 décès en 2018, source Insee du 17/01/19, cela peut s'entendre et se percevoir à travers notamment la mode gothique qui développe un goût certain pour l'étrange et les atmosphères sombres. On propose un sac à main façon cercueil ! Egalement les Pompes funèbres qui se disputent un marché très lucratif comme l'évoque parfois la presse. VA, du 04/11/19 : « Secteur qui affiche croissance sûre et rentabilité rare » Sans oublier la fête, mais l'est-elle vraiment, d'Halloween au marketing hideux ! Depuis le début de l'humanité combien de décès ? Innombrable, certainement, cependant Notre Seigneur, on le sait, la vainquit le jour de Pâques ! Saint Paul peut donc affirmer puissamment aux Corinthiens 5,5 « O mort, où est ta victoire ? O mort, où est ton aiguillon ? » Et les saints, notamment Sainte Thérèse, témoignent magnifiquement leur foi dans les 11^{ème} et 12^{ème} articles de notre *Credo* : « Je crois à la résurrection de la chair, je crois à la vie éternelle ». (LT 148) : « Mais je sais que la terre est le lieu de notre exil, nous sommes des voyageuses qui cheminons vers notre patrie, qu'importe si la route que nous suivons n'est pas la même puisque le terme unique sera le Ciel ». Sans omettre le septième article, formulé ainsi : « D'où il viendra juger les vivants et les morts », Ce qui implique de s'y préparer ! La mort comme domptée par les derniers sacrements, peut-être acceptée ! Ainsi Blaise Pascal s'éteignit paisiblement avec un prêtre à son chevet : « Que Dieu ne m'abandonne jamais ! » lui dit-il. N'est-ce pas très réconfortant ? Les saints nous laissent l'exemple d'une pieuse mort. Relisons celle de sainte Bernadette et méditons celle de saint Jean Marie Vianney. Les derniers mots de Sainte Thérèse de Lisieux à ses consœurs concluent ce texte sur une certitude : " C'est là que nous serons réunies pour ne plus nous quitter, c'est là que nous goûterons éternellement les joies de la famille. » (LT 148). Quant à la fameuse phrase liturgique du mercredi des Cendres, elle est adoucie par celle du curé d'Ars, relevée par l'abbé Falc'Hun : « Que le bon Dieu est bon, quand on ne peut plus aller le voir, c'est lui qui vient ».

Frère Pascal



La langue ad hoc

Souvent, on vous parle des travaux menés ici ou là avec un savoir-faire certain. Ces photos retiennent le souvenir de ceux entamés pour la sacristie du château de Druelle, ceux entrepris sur la fontaine et ceux entrepris pour le terrassement. Elles devraient vous aider à mieux saisir nos propos et prouver aussi que tous n'ont pas les mêmes talents.



On n'en parle peu, et pourtant ils sont là bien vivants, bien remuants, si tendres aussi dans leurs regards. Qui ? Mais les enfants de 4 ans qui le lundi, le mercredi et le jeudi reçoivent leurs vingt minutes d'heure de formation chrétienne matinale. Et vous savez ? Ils sont très réceptifs.

L'air de rien, le Marché de Noël ouvert deux dimanches avant le 25 décembre, eut son franc succès. Je n'ai pas dit, tonitruant car nous jouons dans la discrétion efficace. Un grand merci !

Les fidèles qui souhaitent se confesser trouvent des plages horaires plus amples. Les dames fleuristes s'activent et cherchent à créer des bouquets aux effets les plus chatoyants ; ne les dérangeons pas ! La chorale échauffe ses voix et donne de son temps, leurs gammes résonnent au moins une heure avant les offices. Quant aux prêtres, entre deux confessions ou des visites aux malades, ils préparent leurs sermons au milieu d'une pile de livres posés devant eux. Noël approche, tous veulent de belles cérémonies, entendre de beaux chants, voir l'enfant Jésus dans sa crèche. Qu'il sera édifiant de voir les fidèles à genoux devant ! En plus, à Fabrègues, le prier baptisera juste avant la messe de minuit, un jeune adulte qui, pour ne pas allonger la cérémonie, avait reçu la première partie du sacrement vers 21h30. « Mettez-vous à genou et dites notre Père... » entendirent la famille, son parrain et ses amis.



Noël signe aussi les retrouvailles familiales. Notre communauté s'y plie avec plaisir car ce jeudi 26, nous sommes deux à réciter l'office, ce qui n'empêche pas le ministère auprès des fidèles, puisque par exemple, à Narbonne, deux jeunes adultes se fiancèrent ce samedi 28. Profitant de ces jours de congés scolaires les étudiants se retrouvèrent aussi autour de l'abbé Quigley pour une sortie dont il a le secret. Cette fois, ils découvrirent le village médiéval de Mostuejols. Une plongée au cœur du Moyen-âge.

Ce vendredi 10 janvier, notre communauté accueille Monseigneur de Galarreta à Fabrègues. Le lendemain, après un départ pour Narbonne vers 8h30, il donne le sacrement de confirmation à 21 baptisés. Dans cette bonne ville, les pasteurs ne dorment pas sur leurs lauriers car en fin d'après-midi, les jeunes de cette paroisse se sont en effet regroupés autour de l'abbé Quigley qui leur offrit un topo sur la foi et un film documentaire narrant la vie de Saint Paul pour illustrer le sujet. Le lendemain au prieuré, le premier patronage des jeunes filles qui d'ailleurs en appelle d'autres, eut lieu grâce au dévouement d'une étudiante. Prenez contact, n'hésitez pas ! Les garçons profiteront eux aussi dimanche prochain d'une sortie, une randonnée dans la région d'Assas, suivie d'une partie de laser Game. Il y a plus malheureux ! 21 janvier. Dans sa solitude du Temple, Louis XVI, victime des révolutionnaires, a peut-être eu l'occasion, de se remémorer les mots de l'un de ses prédécesseur, Henri III, qui se plaignait le 04/02/1586, de ses ennemis, la Ligue et les protestants, devant certains de ses favoris, d'Épernon et Maulvivret, JM Constant, Guise : « Ils m'ont troublé le repos et mon état. Ils me font presque la loi. Ils veulent et ma couronne et ma peau ».

Si vous le permettez, la saison le permet encore, je vais suivre le conseil de la célèbre romancière Mary Higgins Clark : "A présent, une autre histoire commence à germer dans mon esprit, il est temps d'abandonner celle-ci et de m'asseoir près du feu..."

Tous à Lourdes !

La Fraternité Saint Pie X fête son jubilé d'or. Dès maintenant, n'hésitez pas à prendre contact avec le responsable local qui suit l'organisation du car et de l'hôtel !

Madame Lacombe (Fabrègues) : 06/72/12/46/78

Monsieur Gabriel Canet (Perpignan) :

06/13/20/16/04



Un centre de vacances

Dans la région d'Angoulême, le patronage Saint François de Sales organise un centre de vacances pour des garçons de 10 à 15 ans, du 8 au 21 juillet. Nous logerons dans des locaux agréables. Activités variées : accrobranche, laser Game, randonnée pédestre, Paddle, descente de rivière, course d'orientation sur l'eau en Kayak, chasse au trésor, piscine, climb et jump, et des visites culturelles comme la visite de la Corderie Royale de Rochefort.

Directeur : Frère Pascal. **Aumônier** : Abbé Quigley

Tarif : 405 euros

Renseignements et inscription : Frère Pascal.
06/40/14/49/57.



En Aveyron

Près de Rodez

Château de Druelle, 4 Rue des Noyers
12510 Druelle

Messe le 22/02 à 18h30

Messe le 23/02 à 10h30

Catéchisme des enfants et des adultes : le 22

Près de Millau

Cabanous
12100 St-Georges-de-Luzençon

Messe le 09/02 à 17h

Messe le 23/02 à 17h

Catéchisme des enfants : le 09 à 15h15

CARNET PAROISSIAL

Ont reçu le sacrement de confirmation
en l'église Notre-Dame-de-Grâce
à Narbonne

Le 11/01/20

Thomas Aubert, Maxence Bisson, Simon Bras, Thomas Fappani, Quentin Landry, Thomas Martin, Amaury Millet, Laurent Millet, Tancrède Millet, Clément Queyssalier et Stéphane Régnier.

Sonia Aubert, Angélique Bras, Florence Catherine, Emma Demas, Laurence Régnier, Natividad Royo, Yvann Serrano, Axelle Soriano-Barbero, Alma Stifani et Elise Vidaud.

Coordonnées

Prieuré Saint-François-de-Sales
1 rue Neuves-des-Horts
34690 FABREGUES
Tel : 09 81 28 28 05
@ : 34p.fabregues@fsspx.fr

Abbé Berthe : 09 81 28 28 05
louismarie.berthe@gmail.com
Abbé Quigley : 06 95 56 89 86
Abbé Scarcella : 07 83 89 46 00
Frère Pascal : 06 40 14 49 57